



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article84>

Retour vers le futur

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : vendredi 12 juin 2009

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Catherine Tasca, ancien Ministre et actuel Sénateur (PS) des Yvelines, favorable à la loi Hadopi, s'est inquiétée des conséquences de la censure du Conseil Constitutionnel sur les Droits d'auteur. Interrogée sur France Culture, le jeudi 11 juin, sur le fait que la censure était fondée sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, elle a cru bon de faire remarquer qu'il s'agissait d'un texte très ancien (1789) et qu'on était dans une autre époque.

Oubliant sans doute (le temps est long) que cette déclaration est encore aujourd'hui dans le préambule de la Constitution française, elle oublie aussi (le temps est court) que les droits d'auteur, encore plus anciens, datent de Beaumarchais.

L'utilisation du temps est devenue élastique depuis Einstein !